

pendant la nuit à Diekirch.* Ce furent Brincour et le capitaine de Sturler qui surent les dissuader de ce projet et les envoyer dans leurs lits couvrir leur cuite. Ce qui n'empêcha pas Brincour, dans la nuit, de faire ouvrir la prison militaire et de libérer les inculpés. Évidemment ceux-ci saluèrent leur libération avec les cris de «Vive le major Brincour».

Comme bien l'on pense, tous ces événements déclenchèrent une enquête contre Brincour, enquête qui se poursuivit à Luxembourg, où l'on fut particulièrement scandalisé du fait que Brincour s'était laissé proclamer major par les soldats en émeute. Même le gouverneur militaire de la forteresse, croyant devoir en référer à la Diète, attacha à cette «promotion» une importance qui ne fut que simple manifestation de sympathie.¹⁰⁾

Bien que Brincour fût encore assez imprudent d'avoir, le 10 mai, une entrevue avec les déserteurs Coster et Laeis, les voix ne manquèrent pas pour le disculper de toute action révolutionnaire — ce terme considéré du point de vue politique — et pour insister sur le fait qu'à différentes occasions il a fait tout en son pouvoir pour éviter que les revendications matérielles de la troupe ne prissent un caractère politique.

Toujours est-il que l'enquête judiciaire menée par le substitut d'Olimart et l'auditeur militaire Augustin fut clôturée par un rapport que le major Tindal adressa le 30. 7. 1848 au gouverneur de la Fontaine et dans lequel les officiers signataires de la pétition furent déclarés «Instigateurs de la révolte», «Fortement compromis» et «Compromis».

Mais déjà le 21 juillet — lors de la proclamation de la nouvelle Constitution — le roi Guillaume II avait décrété une amnistic permettant à ces officiers de demander démission honorable avec droit à la pension, le tout sous la réserve de l'action gouvernementale relative à une réorganisation des corps.¹¹⁾

La légende d'après laquelle Brincour aurait été condamné à mort par une cour martiale hollandaise, puis grâcié par le Roi, légende qui eut la vie dure, fut définitivement détruite par A. Ennesch dans son opuscule «Von der Brincour-Legende» paru en 1937.

Comme la nouvelle Constitution prescrivait que les officiers étrangers eussent à acquérir la nationalité luxembourgeoise s'ils voulaient rester au service du Grand-Duché et que par arrêté du 1. 3. 1849 les cadres du Contingent furent réorganisés, les fonctions des majors Winckel et Tindal furent supprimées, ceux-ci préférant retourner en Hollande pour y continuer leur rôle néfaste auprès du Roi.

Le major Pierre Mertens (Luxembourgeois) fut placé seul à la tête du Contingent dont les deux bataillons furent commandés par le capitaine de Vernejoul (Rhénan) et de Sturler de Frinisberg (Hollandais), Henri Brincour étant promu capitaine-adjoint.¹²⁾

*) A. ENNESCH (Über die Kriegsfallverwendungs-Bestimmung des Kont., Schrift 5. p. 15) parle du projet de se rendre à Ettelbruck où siégeait l'Ass. Nat.; mais, comme nous l'avons vu, celle-ci avait déjà été transférée le 29 avril à Luxembourg.